

Objet :

**N° 2015-60 : TARIFICATION DES
CONTROLES DE CONFORMITE DES
PARTICULIERS ET DES ACTIVITES
INDUSTRIELLES ET
COMMERCIALES AU 1^{ER} JANVIER
2016**

Date de convocation :

8 Décembre 2015

Nombre de délégués :

En exercice : 42
Présents : 29
Votants : 32

Toutes les communes étaient
représentées à l'exception de :

Jagny-sous-Bois
Luzarches

Secrétaire de Séance

Mme GUINVARCH

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL INTERCOMMUNAL**

L'an Deux Mil Quinze,

Le 17 Décembre à 18 Heures 00

*Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués se sont réunis au Centre Administratif
du Syndicat sous la présidence de Monsieur Daniel DESSE*

Etaients présents :

**M DESSE, M POIRIER, M RINCHEVAL, M DUCLOS, M SCHMITT, M GAUBOUR M BILLIERE,
M VARON, M VERNIER, M MAILLE, M LEDOUX, M LEDRU, MME GUINVARCH, M
ROUET, M FALLOT, M BRUNETEAU, M RIVET, M EUZET, M DUSART, M FAUVIN, M PIN,
M GAILDRAT, M ZADROS, M DUPUTEL, MME EULLER, M ALATI, MME GUEDON, M LE
MESTRE, M RENAULT.**

Donnent Pouvoirs :

**M DUFUMIER DONNE POUVOIR A M MAILLE
M SPECQ DONNE POUVOIR A MME GUINVARCH
M CAILLAUD DONNE POUVOIR A M. LE MESTRE**

Formant la majorité des membres en exercice

Absents Excusés:

**MME CLAISEN-BARTHELEMY, M DUFUMIER, M RICHARD, M SPECQ, M LAMBLIN,
M FLAHAUT, M GRANZIERA, MME GREMEAUX, M CAILLAUD,**

Monsieur le Président rappelle que lors de la mise en vente d'un bien immobilier, immeuble ou d'une activité industrielle ou commerciale, le propriétaire est tenu de contacter les services du SICTEUB afin de réaliser un contrôle de conformité de la bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales concernant le bien.

Le nombre de contrôles de conformité des particuliers a augmenté en 2015, ainsi que celui des activités industrielles et commerciales. La délibération fixant les tarifs date de 2010 et il est nécessaire de réactualiser la tarification des contrôles de conformité des biens. Le tarif d'une visite de conformité est à ce jour de 105.07€ TTC.

- Le contrôle de conformité d'un logement, maison individuelle, appartement nécessite :
 - l'intervention d'un technicien assainissement collectif et dure environ 2 heures (déplacement et visite).
 - la rédaction, et l'envoi du certificat de conformité au demandeur.

Le coût de déplacement et de visite du technicien (durée 2 heures) est de 53,57 € HT par visite. A ce coût s'ajoute le coût du travail administratif nécessaire à l'établissement et l'envoi du certificat au demandeur. Ce coût est estimé à 47,10 € pour 1 heure.

Le coût d'une contre-visite d'une durée d'une heure est estimé à 59.00€ TTC (visite d'une heure et travail administratif). Au cours de l'année 2015, il y a eu 47 contre-visites pour 717 visites de conformité. Le ratio des contre-visites par rapport au nombre de visites, amène à estimer à 4€ la contre-visite par contrôle.

Le prix du contrôle de conformité est donc fixé à 124 € TTC soit 103.30 € HT et une TVA de 20%.

• Dans le cadre des contrôles de conformité des activités dites « assimilés domestiques » ou des activités commerciales et industrielles, le contrôle nécessite :

- l'intervention de deux techniciens (intervention de 2 heures par technicien)
- la rédaction et l'envoi du certificat de conformité au demandeur.

Il est proposé de fixer le tarif de base pour une visite de 2 heures par technicien et 1 heure de travail administratif.

Intervention de 2 techniciens (visite sur site 2 heures) 53,57 € x2 = 107,14 € HT

Rédaction du rapport et formalités administratives (coût pour 1 h) = 47,10 € HT

Coût d'une contre-visite = 4 € TTC

Total tarif de base pour une visite de 2 heures et formalités

Administratives d'une heure

160.00 € HT

SOIT

192.00 TTC

Il est précisé que ce tarif de base sera modulé en fonction des installations à contrôler. L'évaluation du temps nécessaire pour l'intervention des techniciens et du temps nécessaire pour l'accomplissement des formalités administratives fera l'objet d'un devis qui sera transmis au demandeur pour validation avant la prise de rendez-vous de la visite.

Ces tarifs feront l'objet d'une révision annuelle en fonction de l'évolution des charges de la masse salariale.

Pour finir, les absences des particuliers aux rendez-vous génèrent des coûts d'exploitation à la charge du SICTEUB et réduisent les créneaux horaires pour de nouvelles prises de rendez-vous. Aussi, il est proposé d'instaurer une pénalité de 50% du montant TTC du coût de la prestation en cas d'absence aux rendez-vous soit une pénalité de 62€ (soit 51.60€ HT et 20% TVA).

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Président à fixer à compter du 1^{er} Janvier 2016 :

- le tarif du contrôle de conformité des maisons, appartements à 124.00€ TTC (soit 103.30 € HT et TVA à 20%).

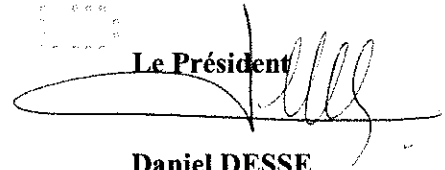
- le tarif du contrôle de conformité des activités industrielles et commerciales et assimilés domestiques à 192.00€ TTC (soit 160.00 € HT et TVA à 20%) selon les conditions définies ci-dessus.

- le montant des pénalités en cas d'absence au rendez-vous, à 62€ TTC (51.60€ HT et 20% TVA) et d'ajouter cette pénalité au montant de la visite de conformité soit 186€ TTC (155€ HT et 20% TVA)

PRECISE que le tarif des conformités des activités industrielles et commerciales sera modulé en fonction de la complexité des installations à contrôler. Chaque demande de visite fera l'objet d'un devis transmis au demandeur pour validation.

Fait à Asnières Oise,
Le 18 Décembre 2015

Le Président



Daniel DESSE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
de Sarcelles le : **24 DEC, 2015**
Et de sa publication le : **04 JAN, 2016**